

## LA LETTRE DE VOTRE DÉPUTÉE

Monique IBORRA

Députée de la Haute-Garonne – 6ème circonscription  
Vice-Présidente de la Région Midi-Pyrénées



Copyright Assemblée Nationale 9007

Lors du débat essentiel portant sur la réforme des retraites, mercredi 15 septembre, le président de l'Assemblée Nationale, s'est rendu coupable de forfaiture.

Ce comportement indigne se produit dans un contexte de crise de la démocratie française où le pouvoir et la majorité ne respectent plus aucune de nos institutions républicaines, ni les droits de l'homme, ni l'indépendance de la justice, ni la liberté de la presse, ni la souveraineté des représentants du peuple.

Garant de l'institution, le président de l'Assemblée a le devoir de faire respecter la démocratie dans la maison du peuple. Président de l'Assemblée Nationale, il n'est le représentant d'aucun parti et ne peut se placer en fidèle exécutant des ordres du pouvoir exécutif. Son devoir est d'abord de faire respecter les droits de l'opposition, comme les droits de chaque élu de la Nation à faire entendre sa voix.

Chacun conserve le souvenir de présidents comme Louis Mermaz, Jacques Chaban-Delmas, Laurent Fabius, Henri Emmanuelli, Philippe Séguin, Raymond Forni, Jean-Louis Debré, Patrick Ollier. Aujourd'hui nous ne reconnaissons plus l'autorité d'un président qui viole de sang froid les règles qu'il a lui-même faites adopter.

**C'est pourquoi les députés socialistes demandent la démission sans délai de Bernard ACCOYER d'une fonction qu'il a trahie.**

Communiqué du groupe - 14 septembre 2010

Je vous souhaite une bonne lecture de « La lettre de votre Députée n°7 » malgré l'enlisement de notre pays dans la crise économique et sociale... Face aux drames qui se déroulent chaque jour, dans un contexte où le taux de chômage est alarmant, dans un monde du travail où ni les jeunes, ni les seniors ne trouvent plus leur place, dans des territoires où se loger décemment devient un rêve, le gouvernement Sarkozy-Fillon anéantit les mesures de solidarité, attaque les services publics, la protection sociale, le droit à la retraite... les droits des femmes et des hommes dans notre pays. Au bouclier fiscal, au mépris des institutions démocratiques, je veux, avec mes collègues parlementaires de gauche, opposer un bouclier social, pour que jamais plus nous ne vivons un été 2010. L'été de la Honte pendant lequel, empêtré dans les affaires, Sarkozy et son gouvernement ont piétiné les valeurs de la République, sali l'image de la France en Europe et dans le monde, notamment en stigmatisant toute une communauté, celle des Roms, pourtant si précaire. La défense de vos droits et l'amélioration de vos conditions de vie guident mon combat quotidien, sur le terrain et dans l'hémicycle. Soyez assuré-e-s de mon engagement sans faille à vos côtés !

## Une députée qui s'engage !

En ces temps de crise, l'Etat continue son désengagement : il réduit l'aide aux emplois aidés alors que c'est exactement l'inverse qu'il faudrait faire !

*Article de la Dépêche du Midi du 31/08/2010 :*

« (...) Le 22 juillet, un arrêté préfectoral a revu à la baisse l'aide de l'État aux contrats aidés, très prisés par les associations. (...) L'arrêté préfectoral du 22 juillet ne mécontente pas seulement les associations. Le conseil général de Haute-Garonne et la région Midi-Pyrénées - qui, avec les mairies, financent en bonne partie les structures associatives - n'apprécient pas du tout le désengagement de l'État en ce qui concerne les contrats aidés. Il faut dire que les présidents d'associations risquent de se tourner vers les collectivités locales pour solliciter des subventions supplémentaires. « La situation est inquiétante. L'État diminue sans cesse ses aides dans tous les domaines, y compris l'associatif. Le département, qui est de plus en plus sollicité et de moins en moins financé, ne pourra pas se substituer à l'État pour la prise en charge des contrats aidés. D'autant plus que nous finançons déjà près

de 200 emplois dans les associations de Haute-Garonne », soupire-t-on au conseil général.

Du côté de la Région, Monique IBORRA, vice-présidente chargée notamment de l'emploi et de la formation professionnelle, noircit encore le tableau. « Il n'est déjà pas normal que l'État se désengage en catimini à la faveur d'un arrêté. Mais le pire est à venir. Dans le rapport introductif de la loi des finances 2010/2011, qui sera débattue en octobre à l'Assemblée, il est dit clairement que le nombre d'emplois aidés sera diminué et que leur taux de prise en charge sera encore revu à la baisse. » Autrement dit, le calvaire financier des associations ne fait que commencer. Et à l'instar du département, le conseil régional ne pourra pas enfile son costume de sauveur. « Sur cinq ans, nous avons financé quelque 1 000 emplois associatifs. Mais nous ne pourrions pas faire plus, par manque de moyens. Répondre à la demande des associations, qui grandira au fur et à mesure du désengagement étatique, sera tout simplement impossible. C'est quand même incroyable qu'en temps de crise on réduise l'aide aux emplois aidés alors que c'est exactement l'inverse qu'il faudrait faire », conclut Monique IBORRA.

## LES CHIFFRES DU GOUVERNEMENT ET LE CHOMAGE

31 juillet 2010 - Monique IBORRA et l'emploi - La Dépêche du Midi.

« Monique IBORRA, députée de la 6ème circonscription, s'insurge face à l'annonce du ministère du Travail d'une baisse de 0,3 % du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A pour le mois de juin. Elle rappelle au contraire que leur nombre a augmenté de 6,9 %, si l'on inclut les personnes ayant une activité réduite. « En un an, cette seule catégorie accuse une augmentation de 174 000 demandeurs d'emplois, souligne Monique IBORRA. Il s'agit d'une réalité inquiétante ».

**MONIQUE  
IBORRA**



**Permanence  
parlementaire**

**Sur rendez-vous  
Tel : 06.33.15.08.27**

**Assistante  
parlementaire :  
Mme Muriel CABRIT  
muriel.cabrit@orange.fr**

**Vos commentaires,  
questions, propositions  
nous intéressent !**

**Retrouvez  
les informations  
sur**

**l'actualité  
de votre députée  
sur son blog :**

**www.moniqueiborra.net**

Lors de l'inauguration de l'académie de boxe de Christophe Tiozzo, le 25 juin dernier, j'ai interpellé la Secrétaire d'état chargée de la Politique de la Ville, Mme Fadela Amara, en ma qualité de Vice-présidente du Conseil Régional.

"Madame la Ministre, depuis la signature en mars 2002 du Grand Projet de Ville (GPV), le Conseil Régional de Midi-Pyrénées a engagé 29 millions d'euros dont 11 millions dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine afin de cofinancer nombre d'équipements publics à Bagatelle, à Empalot : médiathèque, espaces jeunes, gymnase, à la Reynerie : le centre Alban Minville, la construction du complexe sportif, l'aménagement de l'IFRASS, et dernièrement le financement de l'académie Christophe Tiozzo que nous inaugurons ce jour.

Politique de la ville, Madame la Ministre, que l'on ressent comme ne faisant pas partie des priorités du gouvernement, ressenti également partagé dans la mission parlementaire à laquelle j'appartiens sur les quartiers défavorisés malgré vos interventions auprès du Premier ministre.

Pourtant, la situation économique et sociale dégradée, l'ampleur du chômage s'aggravant (...), justifieraient des politiques nationales plus volontaristes (...). C'est pourquoi de nous-mêmes nous sommes engagés très volontairement sur la **création de l'école régionale de la 2ème chance, mise en place depuis 2004** sur le quartier de Bellefontaine et qui a accueilli depuis 700 élèves sans qualification. A leur sortie de l'École, 70% d'entre eux ont accédé à un emploi, à une formation qualifiante, et 80% d'entre eux sont toujours en emploi 2 ans après leur sortie. Nous avons créé **les Maisons Communes Emploi Formation** également depuis 2004 (...). Nous venons de créer il y a 9 mois le **dispositif « Pass-emploi »** au sein des Maisons Communes, où nous suivons 150 jeunes issus des quartiers en difficultés (...). Nous avons créé sur le quartier d'Empalot le **dispositif « Entreprise-Initiative-Création »** qui réunit 6 structures spécialisées dans l'accompagnement à la création d'entreprise et leur financement par le micro-crédit. La Région finance 600 000 euros par an dont une partie est consacrée à l'octroi de primes à la création (...).

(...) Mon inquiétude, aujourd'hui, Mme la Ministre, c'est ce que nous ferons demain : une inquiétude sur les possibilités d'intervenir avec d'autres collectivités (...). Qu'en sera t-il des projets relatifs à la politique de la Ville ? (...). **Et les associations sont particulièrement inquiètes des désengagements de l'Etat. Et l'on sait quel rôle clé elles jouent ici que l'on parle de politique de la ville, d'insertion, d'éducation populaire, de culture, mais aussi d'accompagnement des personnes handicapées, d'environnement, de loisirs. Elles sont indispensables à la vie quotidienne des quartiers populaires. Pensez-vous, Madame la ministre, les rassurer, nous rassurer ? ».**

## Une députée qui agit !

### QUELQUES UNES DES QUESTIONS QUE J'AI POSEES AU GOUVERNEMENT

**Question N° 86265 du 10/08/2010 (Famille et solidarité) (sans réponse) :** Mme Monique Iborra attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité sur le financement de la dépendance. En effet, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, via un rapport publié le 23 juin 2010, transformerait la promesse de Nicolas Sarkozy de créer une cinquième branche de la sécurité sociale, dédiée au « cinquième risque » de la vie, en une assurance obligatoire pour les plus de 50 ans.

**Question N° 86259 du 10/08/2010 (Économie, industrie et emploi) (sans réponse) :** Mme Monique Iborra attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la situation actuelle des associations intermédiaires (AI) et la nécessité d'apporter un soutien financier à ces structures. Les AI connaissent aujourd'hui des difficultés économiques, liées principalement à leur participation au financement de la mission d'insertion (...).

**Question N° 86111 du 10/08/2010 (Enseignement supérieur et recherche) (sans réponse) :** Mme Monique Iborra attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mobilité des personnels de l'enseignement supérieur. La loi n°84-16 du 11 janvier 1984, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (modifiée par la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels (...)).

**Question N° 83757 du 13/07/2010 (Éducation nationale) (sans réponse) :** Mme Monique Iborra attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des centres d'information et d'orientation (CIO). Les conseillers d'orientation-psychologues écoutent, informent et conseillent en matière d'orientation scolaire ou professionnelle. (...) mais la faiblesse de leurs effectifs ne leur permet pas de répondre pleinement aux requêtes...

## Une députée qui rassemble !

### MOBILISEE POUR NOS RETRAITES !

En amont de la journée de mobilisation du 7 septembre contre la réforme des retraites, j'ai représenté les parlementaires de la Haute-Garonne à une table ronde organisée par la CGT à Toulouse à laquelle était conviés les différents partis politiques (*débat sur le site de Radio Mon País*).



### NOMINATION

« Par arrêté du 22 juillet 2010, du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, j'ai été nommée membre du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances ».

Dernières infos !

### Communiqué

*envoyé à la presse  
le 8 septembre 2010*

Tous mes vœux  
pour l'Aïd el-Fitr.

« C'est avec tout mon respect et mon amitié que je présente, à l'ensemble de la communauté musulmane, mes vœux les plus sincères en cette fin de Ramadan ».